Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260708-2026D072-DE

MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le 08 juillet 2026 à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri-Marc PAYEN, Maire.

Date de la convocation : 03 juillet 2026
Date d'affichage : 15 juillet 2026
Certifiée exécutoire : 08 juillet 2026

Etaient présents : MM. Henri-Marc PAYEN, Marie-Christine LAINEZ arrivée à 21h12, Bernard JAOUEN, Delphine PLUCHON, Arnaud SANJOSE, Mallory LAMOUR arrivée à 20h55, Patrick MASSIAS, Vanessa MOËNNER, , Anthony BESCOND, Antoine COROLLEUR, Sandra DRIEU, Fabienne NEDELEC, Sandrine PERCHOC, Erwan PRONOST.

Pouvoirs : Sylvain JAOUEN a donné pouvoir à Mallory LAMOUR.

Madame Sandrine PERCHOC, a été élue Secrétaire de séance.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil municipal du 05 juin 2026 à l'unanimité (12).

CONVENTION MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose que la commune signe une convention de partenariat avec Groupama pour pouvoir offrir aux Plourinois une mutuelle communale à un tarif favorable et des niveaux de garantie adaptés à chacun. Il y a trois niveaux de garanties avec un niveau de base, un élémentaire et un niveau intermédiaire, avec la possibilité, pour tous les Plourinois, de souscrire une mutuelle « à la carte » adaptée aux besoins de chacun, en bénéficiant toujours d'une remise de 5 % par rapport aux tarifs de Groupama. Pour la commune il n'y a aucun frais n'y a aucune démarche.

Décision du conseil : Avis favorable : 12 – abstentions : 3.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Henri-Marc PAYEN

MAIRIE DE PLOURIN (FINISTERE)